



Programme de soutien financier aux organismes culturels

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS

Granby
Ville rayonnante

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec 

Entente de développement culturel

Programme de soutien financier aux organismes culturels

Lors de l'adoption de sa politique culturelle en décembre 2006, la Ville de Granby a exprimé sa *vision et sa volonté de se démarquer par la force et la qualité de son identité culturelle*. Cette politique culturelle posait alors les assises nécessaires à dynamiser et à soutenir le développement culturel à Granby.

Reconnaissant l'importance et le dynamisme de ses organismes culturels pour la vitalité culturelle de sa communauté et souhaitant ardemment que ceux-ci demeurent impliqués dans la communauté, la Ville de Granby reconnaît la nécessité d'actions concrètes et continues. La mise sur pied d'un *programme de soutien financier pour les organismes culturels* accrédités s'inscrit dans cette orientation.

Soutien au fonctionnement

Considérant que les organismes culturels constituent des acteurs dynamiques contribuant à la vitalité culturelle de la communauté et que le soutien de la ville peut constituer un levier important de développement, la Ville de Granby souhaite soutenir et encourager les organismes culturels en consacrant annuellement un budget pour certaines dépenses liées à leur fonctionnement.

Dépenses admissibles :

- Soutien en services municipaux (travaux publics, sécurité municipale, etc.);
- Remboursement pour la location de locaux;
- Remboursement pour l'achat de publicité ou la conception et la diffusion d'outils promotionnels;
- Vente de billet à la ville de Granby pour la présentation de leurs activités.

Clientèle cible

Ce programme s'adresse aux organismes culturels sans but lucratif de Granby.

Secteurs culturels

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - Arts visuels | - Arts et lettres |
| - Arts médiatiques | - Métiers d'art |
| - Arts de la scène | - Patrimoine |
| - Arts de cirque | |

Précisions

Un organisme culturel accrédité par la Ville de Granby pourra recevoir un montant annuel maximal de 1 000 \$ en remboursement de dépenses ou en services pour le soutien à son fonctionnement. Les dépenses devront être approuvées et le remboursement sera effectué sur réception de factures seulement.

Les demandes peuvent être adressées en tout temps au cours de l'année en communiquant avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social au 450 776-8352 ou par courriel au slcds@granby.ca.

Les organismes culturels bénéficiaires de ce programme devront s'engager à mentionner la contribution de la Ville de Granby.

Processus d'accréditation

Pour avoir des renseignements concernant le processus d'accréditation, contactez le Service des loisirs, de la culture et du développement social au 450 776-8352 ou par courriel au slcds@granby.ca.